

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 22 mai 2018 à 20h00, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Madame et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Frédérique Cavezzali était absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier et le directeur général.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 20h00.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2018-148**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2018**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Pierre Lafond

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :  
2.7) Réserves pour fins publiques – Secteur du Mont-Loup-Garou

**POUR :** M. Pierre Lafond

**CONTRE :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré

**L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Martin Jolicoeur

**POUR :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré

**CONTRE :** M. Pierre Lafond

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2018.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-149**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Céline Doré

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018.

**RÉSOLUTION NO. 2018-150**

**Participation des membres du conseil à des activités diverses**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** **M. Roch Bédard**

**POUR :** **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Céline Doré**

**CONTRE :** **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>DATE ET LIEU</b>	<b>COÛT/ PERSONNE</b>	<b>MEMBRES DU CONSEIL</b>
Souper bénéfice Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut (SHGPH)	26 mai 2018 à Hôtel & Spa Mont-Gabriel	80\$	M. Roch Bédard
Souper bénéfice Maison de la famille des Pays-d'en-Haut	31 mai 2018 au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle	75\$	Mme Frédérique Cavezzali Mme Céline Doré

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION NO. 2018-151**

**Contestation de l'appel en garantie – Cour du Québec**

ATTENDU la requête signifiée par les assureurs de la Commission scolaire des Laurentides le 20 avril 2018 dans le dossier 700-22-038930-185 à l'encontre de la ville;

ATTENDU le rapport de Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté 14 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester la réclamation;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle conteste cette réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE maître Simon Filiatreault soit autorisé à agir à titre d'avocat de la Ville de Sainte-Adèle pour la contestation de ce dossier.

## **RÉSOLUTION NO. 2018-152**

### **Remise du cautionnement de soumission/exécution – Contrats d'assurances de dommages – Terme 2018 – (FID-2017-05)**

ATTENDU la recommandation de Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 16 mai 2018 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour les contrats d'assurances de dommages pour l'année 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service du greffe à remettre à *BFL Canada risques et assurances inc.* le chèque certifié au montant de 5 000\$, taxes incluses représentant le cautionnement de soumission/exécution pour les contrats d'assurances de dommages pour l'année 2018.

## **RÉSOLUTION NO. 2018-153**

### **Limite de vitesse sur le chemin Pierre-Péladeau**

ATTENDU les résolutions 2012-135 et 2018-074 relativement aux demandes faites au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de réduire la limite de vitesse sur le chemin Pierre-Péladeau ;

ATTENDU QUE les résolutions ont été acheminées au ministère ;

ATTENDU QUE la mairesse a rencontré le ministre à cet effet ;

ATTENDU QUE l'analyse doit suivre son cours normal ;

ATTENDU QUE telle modification aurait également un impact sur d'autres municipalités, telles que Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Estérel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil ne croit pas opportun de modifier l'objet des demandes actuellement en cours auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## **RÉSOLUTION NO. 2018-154**

### **Règlement sur le nourrissage des chevreuils**

ATTENDU QUE le nourrissage des chevreuils est une nuisance;

ATTENDU QUE les villes ayant adoptées des règlements sur le nourrissage des chevreuils n'ont pas permis d'enrayer la problématique;

ATTENDU QU'il n'est pas dans l'intérêt de la ville d'embaucher du personnel uniquement pour l'application d'un tel règlement;

ATTENDU QU'une campagne de sensibilisation est beaucoup plus appropriée;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil privilégiera l'option d'une campagne d'éducation et de sensibilisation, tel que retenue par plusieurs villes, dont celle de Mont-Tremblant;

QUE le conseil ne veut pas règlementer en cette matière.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-155**

**Réserves pour fins publiques – Secteur du Mont-Loup-Garou**

ATTENDU le projet de la Ville de Sainte-Adèle de créer un parc régional dans le secteur du Mont-Loup-Garou;

ATTENDU QUE pour se faire, la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à l'acquisition de plusieurs terrains;

ATTENDU QUE pour éviter la spéculation sur les terrains que la ville veut acquérir, il est judicieux de procéder à l'imposition de réserves pour fins publiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la ville impose une réserve pour fins publiques sur les lots suivants :

2 493 632, 2 493 651, 2 231 803, 2 230 326, 2 230 329, 2 232 336, 2 230 342, 2 232 332, 2 232 333, 2 232 335, 2 230 345, 2 230 325, 2 493 630 et 2 493 629;

QUE la ville mandate PFD Avocats, afin de procéder au nom de la ville à l'imposition des réserves.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-156**

**Adoption – Politique portant sur l'utilisation des ressources en technologie de l'information et de communication de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU QU'il est nécessaire de réviser la politique sur l'utilisation des systèmes informatiques;

ATTENDU QUE certaines règles d'utilisation doivent être précisées;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard**

**M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil adopte le document intitulé « *Politique portant sur l'utilisation des ressources en technologie de l'information et de communication de la Ville de Sainte-Adèle* » lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil nomme madame Julie Brazeau, trésorière adjointe comme responsable des ressources en technologie de l'information en respect de la politique.

**RÉSOLUTION NO. 2018-157**

**Autorisation de paiement – Honoraires d'avocats – Les Développements Béarence inc. et Construction J.S.D. de Trois-Rivières inc.**

ATTENDU la recommandation de madame Brigitte Forget, trésorière, datée du 4 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à effectuer le paiement de la facture 143342 émise par le bureau d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau au montant de 10 439,47\$ ainsi que les autres factures à venir dans ce dossier.

**RÉSOLUTION NO. 2018-158**

**Emprunt temporaire – Règlement 1240-1**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1240-1**

Règlement numéro 1240-1 amendant le règlement 1240 pour décréter un emprunt et autoriser une dépense pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus.

Montant autorisé : 490 000\$

## **RÉSOLUTION NO. 2018-159**

### **Autorisation de signature – Convention collective de travail avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) 2014-2019**

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 3 mai 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil mandate madame la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), selon le projet présenté par le comité de négociation;

QUE le conseil mandate également les membres du comité de négociation à signer cette convention collective, soit, mesdames Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines et Brigitte Forget, trésorière ainsi que messieurs Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics et monsieur le conseiller Roch Bédard.

## **RÉSOLUTION NO. 2018-160**

### **Amendement de la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 3 mai 2018 ainsi que de la recommandation de monsieur Pierre Dionne, directeur général, datée du 16 mai 2018 relativement à la modification de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport et de la recommandation, lesquels sont annexés à la présente;

QUE le conseil accepte la proposition de modifier l'article 32 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* afin de modifier le nom du poste de chef division génie par directeur services techniques et de modifier le nom du poste de chef-adjoint division génie par directeur adjoint services techniques;

QUE le conseil accepte la proposition de modifier l'article 33 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* afin d'ajuster les salaires, soit une augmentation de 2% pour les années 2016, 2017 et 2018 à et une augmentation de 1% pour l'année 2019;

QUE le conseil accepte la proposition de modifier l'article 29 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* en y ajoutant l'octroi d'une allocation forfaitaire au directeur du Service des travaux publics;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-161**

#### **Adoption – Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique pour les employés de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU le dépôt du document intitulé « *Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique* »;

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 21 mars 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte la *Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique* lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-162**

#### **Tarif résident pour les employés**

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 21 mars 2018 relativement au tarif résident pour les employés;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les dispositions du rapport afin de permettre un tarif résident pour tout employé admissible, ainsi que leurs enfants et conjoint, et ce, à compter de ce jour.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-163**

#### **Congédiement administratif d'un employé**

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte d'entériner la décision prise le 20 février 2017 de mettre fin à l'emploi de l'employé portant le numéro 330540.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-164**

#### **Adjudication – Fourniture d'un brise-glace rotatif (Blue Gryb) avec gratte à neige – TP-2018-002**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un brise-glace rotatif (Blue Gryb) avec gratte à neige;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
J.-René Lafond inc.	50 325,17\$
Groupe R.Y Beaudoin inc.	51 295,32\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 23 avril 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un brise-glace rotatif (Blue Gryb) avec gratte à neige, à la compagnie *J.-René Lafond inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 50 325,17\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fond de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-165**

**Adjudication – Achat d'un camion 10 roues neuf « Western Star » et autres équipements – TP-2018-003**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'achat d'un camion 10 roues neuf « Western Star » modèle 4700 avec benne basculante, sableuse en V, équipement de déneigement et système « Roll-off » ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 mai dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis
GloboCam (Montréal) inc. (camion et équipements)	342 403,60\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 10 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, seul soumissionnaire conforme pour :

- l'achat d'un camion 10 roues neuf « Western Star » modèle 4700 avec benne basculante, sableuse en V, équipement de déneigement et système « Roll-off »
- l'achat de l'ensemble de chaîne automatique « on spot »
- l'achat de la gratte arrière fixe avec attache rapide de 9'0" avec peigne le tout pour un montant total de 342 403,60 \$ taxes incluses;

QUE le conseil autorise le Service des travaux publics à dépenser un montant n'excédant pas 7 000\$ pour couvrir les coûts de la radio, du lettrage, de l'antirouille et autres accessoires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1250, remboursable sur une période de 10 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-166**

**Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage 2018 – TP-2018-006**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2018;



ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Pavage Ste-Adèle Ltée	280 757,45\$
9299-6404 Québec inc./Pavage Laurentien	313 485,09\$
Asphalte Bélanger inc.	337 412,53\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 7 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage 2018, à la compagnie *Pavage Ste-Adèle Ltée* le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 280 757,45\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter la somme à la compagnie *Pavage Ste-Adèle Ltée* à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises;

QU'un montant de 116 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-167**

**Recommandation de paiement – Remise des dépôts de garantie – Entretien ménager des bâtiments municipaux**

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics datée du 25 avril 2018 relativement à la remise des dépôts de garantie pour l'entretien ménager de l'ensemble des bâtiments municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder à la libération de l'ensemble des sommes détenues en guise de dépôt de garantie, (SP-2015-05 et SP-2015-06), à l'entreprise *Multi Services Premier inc.*, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-168**

**Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Martin Jolicoeur

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à ce que l'UMQ délègue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 (3 ans);

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500\$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficié de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-169**

**Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Appel d'offres # CHI-20192020 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Silicate de sodium N en vrac et du Silicate de sodium N en tôte de 1000 l. dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récétié au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat de Silicate de sodium N en vrac et de Silicate de sodium N en tôte de 1000 l. nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1.6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION NO. 2018-170**

**Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Appel d'offres # CHI-20192021 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Sulfate d'aluminium 48.8% en vrac (Alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de Sulfate d'aluminium 48.8% en vrac (Alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1.6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-171**

##### **Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #4 pour des travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine, soit un montant de 221 531,81\$, taxes incluses (SP-2017-074), à

l'entreprise *Nordmec Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1226 de la TECQ 2014-2018;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-172**

##### **Adjudication – Travaux de réfection routière 2018 (PRR 2018) – GEN-2018-003**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2018 (PRR-2018);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mai dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Les Services de récupération et conteneurs Miller inc.	1 478 545,68\$
Construction Monco inc.	1 619 819,54\$
Uniroc Construction inc.	1 713 479,24\$
Pavage Multipro inc.	1 805 120,53\$
LEGD inc.	1 879 268,87\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, chef de la division génie, daté du 17 mai 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection routière 2018 (PRR-2018) à la compagnie *Les Services de récupération et conteneurs Miller inc.*, soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 478 545,68\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1250, remboursable sur une période de 15 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-173**

##### **Adjudication – Travaux de réfection de la rue Rolland – GEN-2018-004**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection de la rue Rolland;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Construction T.R.B. inc.	2 157 370,32\$
Daniel Fillion Excavation inc.	2 407 492,57\$
Construction Monco inc.	2 407 772,44\$
Les Entreprises Miabec inc.	2 964 388,93\$
Les Entreprises CJRB inc.	3 075 638,74\$
Inter Chantiers inc.	3 365 854,68\$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	3 490 889,92\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, chef division génie, daté du 3 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection de la rue Rolland à la compagnie *Construction T.R.B. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 157 370,32\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1253.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-174**

##### **Adjudication – Services professionnels - Études, plans, devis et surveillance - Réfection du ponceau de la rue du Manège – GEN-2018-007**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, plans, devis et surveillance pour la Réfection du ponceau de la rue du Manège;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mai dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

LH2, Services professionnels
EFEL Experts-conseils
Équipe Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 mai 2018 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 16 mai 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**                **Mme Céline Doré**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme LH2, Services professionnels, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 26 933\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1250, remboursable sur une période de 15 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-175**

##### **Rejet des soumissions – Appel d'offres – Travaux de construction – Réhabilitation du ponceau de la rue Morin – GEN-2018-008**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réhabilitation du ponceau de la rue Morin;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mai dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Talvi inc.	227 700,76\$
Groupe ALTEK inc.	266 711,91\$

ATTENDU le rapport de monsieur Pier-Luc Girard, chef adjoint de la division génie, daté du 9 mai 2018;

ATTENDU QUE les prix soumis dépassent largement le budget disponible;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**                **Mme Céline Doré**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-176**

#### **Amendement de la résolution 2018-049 – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5.1 – Réaménagement et mise aux normes du centre communautaire**

ATTENDU la résolution 2018-049 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 février 2018;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, datée du 10 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2018-049 soit amendée en y ajoutant le résolu suivant :

« QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ».

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-177**

#### **Adjudication – Reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland – GEN-2018-002**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland;

ATTENDU le règlement d'emprunt 1240 autorisant des travaux pour un montant de 1 460 000\$;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 1240-1 autorisant un emprunt additionnel pour un montant de 490 000\$ a été approuvé par le MAMOT le 14 mai 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>
Norclair inc.	1 891 244,47\$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	1 949 595,21\$
Construction T.R.B. inc.	2 092 606,78\$
9088-9569 Québec inc.	2 118 404,67\$
Construction Monco inc.	2 431 754,61\$
Les Entreprises Miabec inc.	2 444 444,04\$
Inter Chantiers inc.	2 898 099,35\$

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Charron ing. de la firme *Stantec Experts-conseils Ltée*, daté du 15 mars 2018 relativement à l'analyse des soumissions;

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets à la division génie, daté du 16 mars 2018 ;

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, chef division génie, daté du 29 mars 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland, à la compagnie *Norclair inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 891 244,47\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les règlements d'emprunt 1240 et 1240-1.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-178**

##### **Modification au contrat Stantec – Intercepteurs Rolland - INV-2016-006**

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, chef de la division génie, daté du 2 mai 2018 relativement aux coûts associés aux honoraires professionnels en lien avec le projet de reconstruction des intercepteurs Mont-Rolland;

ATTENDU la complexité du mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**               **M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil retire à Stantec Experts-conseils Ltée le mandat de surveillance des travaux, incluant les services au chantier et au bureau, de même que le contrôle qualitatif des matériaux et la production de plans « tels que construits » au montant de 24 000\$;

QUE le conseil modifie le contrat en leur accordant un montant supplémentaire de 10 500\$ (avant les taxes) pour des services professionnels et un budget pour un montant maximum de 4 100\$ pour une assistance technique lors de l'exécution des travaux, le tout au taux horaire;

QUE le conseil autorise les services appropriés à retourner en appel d'offres pour la portion de la surveillance;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon l'offre de service de Stantec Experts-conseil Ltée datée du 19 avril 2018 à même le règlement d'emprunt 1224.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-179**

##### **Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 8 mai 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**               **Mme Céline Doré**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

##### **Résolution du CCU – 2018-057**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **5078, rue Rolland**, afin de permettre que le lot projeté 6 134 962 du cadastre du Québec ait une largeur à la rue Rolland de 20,03 mètres alors que le règlement exige une largeur minimum de 50 mètres et une largeur moyenne de 20,00 mètres alors que le règlement exige une largeur moyenne minimum de 50 mètres afin d'autoriser le remplacement du lot 5 065 839 du cadastre du Québec;



#### **Résolution du CCU – 2018-058**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1835, rue de la Forêt**, afin de permettre qu'un mur de soutènement soit construit avec des blocs de béton non architecturaux alors que la réglementation l'exige afin d'émettre un permis pour la construction du mur;

#### **Résolution du CCU – 2018-059**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **le lot 2 453 687 (rue des Mésanges)**, afin de permettre de réduire la profondeur moyenne minimale du lot projeté numéro 1 à 52,52 mètres, du lot projeté numéro 3 à 58,82 mètres et du lot projeté numéro 4 à 58,75 mètres alors que le règlement exige une profondeur moyenne minimum de 60 mètres afin de permettre l'opération cadastrale visant le remplacement des lots 2 453 863, 2 453 864 et 2 453 695 à 2 453 698 du cadastre du Québec;

#### **Résolution du CCU – 2018-060**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **15, rue Maurice-Aveline**, afin de permettre que le bâtiment principal situé au 15, rue Maurice-Aveline soit situé à 2,52 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage en vigueur exige 6 mètres et permettre que le mur de façade du bâtiment principal n'ait pas de décalé d'une profondeur minimum de 45 centimètres même s'il a une largeur de plus de 12 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-180**

#### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 8 mai 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Béliste**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes (avec ou sans condition):

#### **Résolution C.C.U. 2018-048:**

1395-1405, rue Saint-Joseph

- **Rénovation**

#### **Résolution C.C.U. 2018-050 :**

168, rue de la Vallée-du-Golf

- **Enseigne**

La demande est acceptée, sauf pour ce qui est de la proposition des numéros civiques laquelle est refusée.

115-A : la présence de ces numéros civiques non-intégrés n'est pas digne d'un graphisme soigné et d'une conception professionnelle.

#### **Résolution C.C.U. 2018-051:**

3605, rue de la Colonie

- **Rénovation**

#### **Résolution C.C.U. 2018-052:**

1652, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

#### **Résolution C.C.U. 2018-053 :**

1001, rue Valiquette

- **Enseigne**

La demande est acceptée, toutefois le demandeur doit modifier le fond de l'enseigne pour un fond gris en lieu et place du fond blanc.

**Résolution C.C.U. 2018-054:**

1060, boulevard de Sainte-Adèle

- **Galerie**

**Résolution C.C.U. 2018-055:**

Lot 3 889 328 (rue Sigouin)

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2018-056:**

258, boulevard de Sainte-Adèle (École Augustin-Norbert-Morin)

- **Autoriser l'enseigne** proposée pour identifier la salle de spectacle de l'école Augustin-Norbert-Morin

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante:

**Résolution C.C.U. 2018-049:**

Lot 2 492 659 (rue du Maréchal)

- **Construction**

La demande est refusée puisque le projet ne respecte pas les critères d'évaluation suivants :

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RP-001 et est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1200-2012-PIIA, relatif à la zone résidentielle périurbaine dite du « Country Club »;

CONSIDÉRANT que la demande ne satisfait pas à deux critères, soit;

111-C : le bâtiment proposé n'ayant pas de toits aux pentes variées et fortes;

111-D : le bâtiment proposé ne présentant pas de grande galerie à l'avant;

**RÉSOLUTION NO. 2018-181**

**Subventions aux associations de lacs**

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 11 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 466\$ par association de lacs qui en fait la demande, sous réserve de transmettre à la Ville leur inscription au réseau de surveillance volontaire des lacs pour l'année 2018.

**RÉSOLUTION NO. 2018-182**

**Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU QU'une demande visant à autoriser l'occupation par un logement du bâtiment principal du 279, boulevard Sainte-Adèle a été reçue;

ATTENDU QUE l'immeuble se situe en zone CO-003, dans laquelle n'est autorisé aucun usage résidentiel ni usage complémentaire résidentiel ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal de l'immeuble est de type résidentiel, possède l'ensemble des caractéristiques pertinentes à l'occupation et que l'unité serait complémentaire à l'usage principal commercial déjà en exploitation sur le site;

ATTENDU QUE le demandeur justifie sa demande par le fait que le bâtiment existe déjà sur le site, par des impératifs de sécurité des lieux et par le fait que l'occupant est aux faits des contraintes et limitations qu'un logement dans ce contexte lui impose;

ATTENDU QUE le conseil désire acquiescer à la demande et autoriser l'aménagement conforme du logement;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-063 datée du 8 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, en autorisant l'aménagement d'un logement dans le bâtiment principal de l'immeuble du 279, boulevard de Sainte-Adèle, le tout, selon le Code de construction du Québec en vigueur;

De fixer au 13 juin 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-183**

**Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1367, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU QU'une demande visant à approuver un usage accessoire saisonnier de centre jardin avec étalage extérieur à l'usage principal « Vente au détail de quincaillerie sans cours à bois ou matériaux (C-02-01-05) » a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'article 755 du *Règlement de zonage 1200-2012-Z* limite l'étalage extérieur à une profondeur de 2 mètres des murs extérieurs du bâtiment principal, ce qui ne permet pas la mise en place d'un centre jardin ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser le projet, celui-ci cadrant avec l'aménagement du secteur;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues au *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-062 datée 8 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, en autorisant l'étalage extérieur d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin sur l'ensemble de la cour latérale du

bâtiment principal du 1367, boulevard de Sainte-Adèle, le tout aux conditions suivantes :

- L'affichage du centre jardin est autorisé, mais limité aux structures d'auvent présentes à l'intérieur de l'aire de vente;
- La mise en place de clôtures décoratives noires temporaires est autorisée;
- La présente autorisation devient nulle si l'usage est abandonné pour deux périodes estivales consécutives.

De fixer au 13 juin 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-184**

##### **Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 3094, rue Charette**

ATTENDU QU'une demande visant à approuver un usage de type « espace de cotravail » regroupant plusieurs usages de la classe « commerce de détail et service professionnel et spécialisé (C-02) » a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'immeuble visé se trouve en zone RB-022, laquelle n'autorise aucun usage principal de la classe C-02;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser le projet et d'autoriser la reconversion d'un local commercial utilisé depuis 1973 par le même commerce mais ne désire pas autoriser cet usage dans l'ensemble de la zone;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues au *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-061 datée du 8 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser les usages commerciaux de la classe « commerce de détail et service professionnel et spécialisé (C-02) » dans la suite commerciale située au 3094, rue Charrette, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si le nouvel usage n'a pas été entrepris dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation ou si les usages sont abandonnés pour une période consécutive de 12 mois.
- De limiter aux nombres de cases de stationnement existantes le nombre de cases requis pour les nouveaux usages à être implantés.

De fixer au 13 juin 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-185**

##### **Attribution d'un nom de rue – Lot 3 907 034 cadastre du Québec**

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 avril 2018 ;

ATTENDU le rapport daté du 4 avril 2018, rédigé par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, relativement à une demande d'attribution d'un nom de rue localisée sur le lot 3 907 034;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

QUE le conseil accepte de nommer la « rue du Chinook », sur le lot 3 907 034 montré au plan image proposé par Alioune Badara Ngom daté du 28 janvier 2018;

QU'une enseigne de rue devra être installée à l'intersection du chemin du Mont-Loup-Garou et de la rue une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

**RÉSOLUTION NO. 2018-186**

**Nominations de membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme et comité consultatif en environnement**

ATTENDU la démission de messieurs Richard Pelletier et Guy Goyer à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 14 mai 2018;

ATTENDU le rapport de madame Isabel Roberge, préposée à l'environnement daté du 13 avril 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

DE nommer madame Édith Valiquette à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018;

DE nommer monsieur Eric Sirois à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019;

DE nommer monsieur André Fauteux à titre de membre citoyen du comité consultatif en environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

**RÉSOLUTION NO. 2018-187**

**Candidature d'un citoyen comme membre au CCU**

ATTENDU la proposition de monsieur le conseiller Pierre Lafond concernant la nomination de monsieur Gilles Bellerose à titre de membre au comité consultatif en urbanisme ;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'urbanisme et l'environnement a analysé la candidature déposée;

ATTENDU QUE les candidatures reçues sont toujours nombreuses et de très grande qualité et que la sélection s'effectue principalement en fonction de la complémentarité des membres du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**               **Mme Céline Doré**

**POUR :**           **M. Roch Bédard**  
              **M. Robert Bélisle**  
              **M. Martin Jolicoeur**  
              **Mme Céline Doré**

**CONTRE :**       **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil ne retient pas la candidature de monsieur Gilles Bellerose comme membre du comité consultatif en urbanisme;

QUE le conseil tient à le remercier de l'intérêt manifesté à l'égard de ce comité.

**RÉSOLUTION NO. 2018-188**

**Adjudication – Fourniture d'une camionnette pour le Service des loisirs – LOI-2018-002**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion neuf à cabine double et caisse de 8 pieds;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 mai dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>
Patrick Lalande Votre courtier automobile inc. pour Ventes Ford Élite (1978) inc.	37 781,93\$
Léveillé Ford (Des Laurentides Ford inc.)	38 107,30\$

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et de la gestion de l'inventaire, daté du 9 mai 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**               **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion neuf à cabine double et caisse de 8 pieds, à la compagnie *Ventes Ford Élite (1978) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 37 781,93\$, taxes incluses;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à dépenser un montant n'excédant pas 6 000\$ pour couvrir les coûts du gyrophare, de la flèche directionnelle, du lettrage et du traitement antirouille;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1250, remboursable sur une période de 5 ans.

**RÉSOLUTION NO. 2018-189**

**Autorisation de dépenses – Installation d'une clôture à la plage et au parc Lionel-Patry et aménagement**

ATTENDU les rapports de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, datés du 26 avril 2018 et du 8 mai 2018, concernant l'amélioration de la plage et du parc Lionel-Patry;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le projet d'implantation d'une clôture à la plage et au parc Lionel-Patry et de l'aménagement de certaines parties du parc;

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme n'excédant pas 34 000\$ taxes nettes incluses pour le projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer ce projet à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**RÉSOLUTION NO. 2018-190**

**Autorisation de dépenses – Réfection de la scène au parc de la Famille**

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 17 mai 2018, concernant le projet de la réfection de la scène au parc de la Famille;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le projet de la réfection de la scène au parc de la Famille, prévue pour la mi-juin 2018;

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme 7 000\$ plus taxes pour le projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer ce projet à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**RÉSOLUTION NO. 2018-191**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1259 concernant la citation de l'Église Saint-Joseph de Mont-Rolland à titre d'immeuble patrimonial;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-192**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1260 décrétant un emprunt de 645 000\$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et de la rue (pavage et drainage) dans le secteur nommé « Place du Refuge », incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 645 000\$ ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-193**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur Règlement 1200-2012-PU-8 amendant le *Règlement du Plan d'urbanisme* 1200-2012-PU afin de rendre compatibles certains usages commerciaux dans l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-194**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1200-2012-Z-27 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z visant à autoriser la sous-classe « Service d'utilité publique moyen » (P-04-02), de la classe « Infrastructure et équipement » (P-04) dans la zone PI-010;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2018-195**

**Projet de règlement 1200-2012-PU-8 amendant le *Règlement du Plan d'urbanisme* 1200-2012-PU afin de rendre compatibles certains usages commerciaux dans l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le projet de règlement 1200-2012-PU-8, amendant le *Règlement du Plan d'urbanisme* 1200-2012-PU afin de rendre compatibles certains usages commerciaux dans l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A »;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 13 juin 2018 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

**RÉSOLUTION NO. 2018-196**

**Premier projet de règlement 1200-2012-Z-27 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z visant à autoriser la sous-classe « Service d'utilité publique moyen » (P-04-02), de la classe « Infrastructure et équipement » (P-04) dans la zone PI-010**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-27 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z visant à autoriser la sous-classe « Service d'utilité publique moyen » (P-04-02), de la classe « Infrastructure et équipement » (P-04) dans la zone PI-010, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 6 juin 2018 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

**RÉSOLUTION NO. 2018-197**

**Règlement 1257 décrétant un emprunt pour des travaux de prolongement et bouclage de l'aqueduc sur le chemin de la Savane – ADOPTION**

ATTENDU le règlement 1257 décrétant un emprunt de 510 000 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 510 000\$

ATTENDU QUE l'emprunt visé par ce règlement sera remboursé sur une période de 20 ans;

ATTENDU QUE, durant toute la période de remboursement de l'emprunt, une taxe spéciale sera prélevée selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur :



- a) À 28,44 % de l'emprunt pour tous les immeubles desservis ou qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal;
- b) À 71,56 % de l'emprunt pour tous les immeubles imposables sur le territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1257 décrétant un emprunt pour des travaux de prolongement et bouclage de l'aqueduc sur le chemin de la Savane, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-198**

**Règlement 1203-3 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1203-3 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-199**

**Règlement 1200-2012-Z-25 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z nommé omnibus 2018, visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-Z-25 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z nommé omnibus 2018, visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-200**

**Règlement 1200-2012-Z-26 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z visant à autoriser les résidences multifamiliales de 6 logements dans la zone Cm-004 (boulevard de Sainte-Adèle, au nord du centre-ville) – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-Z-26 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z visant à autoriser les résidences multifamiliales de 6 logements dans la zone Cm-004 (boulevard de Sainte-Adèle, au nord du centre-ville), soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d’administration 71 216,06\$ pour la période du 7 au 13 avril 2018.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 484 503,63\$ pour la période du 14 au 20 avril 2018.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 217 612,14\$ pour la période du 21 au 27 avril 2018.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 818 792,72\$ pour la période du 28 avril au 4 mai 2018.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 461 128,86\$ pour la période du 5 au 11 mai 2018.
- Liste des comptes à payer au montant de 435 921,11\$ pour le mois de mars 2018.
- Liste des comptes à payer au montant de 371 096,34\$ pour le mois d’avril 2018.
- Engagements au montant de 458 770,85\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018.

Dépôt du certificat du greffier – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1240-1 amendant le règlement 1240 pour décréter un emprunt et autoriser une dépense pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d’interception de la Station d’épuration Mont-Rolland

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l’auditeur indépendant pour l’année 2017

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires :

- Étudiants au Service des travaux publics (été 2018)
- Stagiaire en environnement (été 2018)
- Journalier chauffeur temporaire

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche préposé au tennis et caissier à la plage

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche archiviste contractuelle

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

La mairesse Nadine Brière s’adresse au public.

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

Madame la conseillère Céline Doré ainsi que messieurs les conseillers Martin Jolicoeur et Pierre Lafond s’adressent au public.

\*\*\*\*\*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2018-201**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 22h28.**

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

---

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Simon Filiatreault

---

Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques